

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2014/05/08/2021030596/justel>

Dossier numéro : 2014-05-08/B3

Titre

8 MAI 2014. - Décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée par le comité des ministres du Conseil de l'Europe le 7 avril 2011

Source : COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 25-03-2021 page : 28079

Entrée en vigueur : 04-04-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.

[Art. 2](#). La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée par le comité des ministres du Conseil de l'Europe le 7 avril 2011, sortira son plein et entier effet.

Pour le Collège,